



Interventions UNSA CD64 lors du Comité Technique du 12 juillet 2019

En préambule, l'UNSA demande que ses interventions en séance soient jointes au compte rendu du Comité Technique, sur un même document, et non envoyées séparément.

SUJETS PRÉSENTÉS POUR AVIS :

- Actualisation de l'organisation de la DGASH

L'UNSA demande à être destinataire de la présentation faite en séance par Monsieur le Directeur Général Adjoint des Solidarités Humaines (textes et schémas).

L'UNSA réitère la demande faite dans son propos liminaire :

Qu'à tous les niveaux de la hiérarchie, il soit fait preuve de souplesse et de bienveillance à l'égard des agents concernés par ces ajustements, ainsi que dans les délais d'application des consignes.

Concernant les propos tenus par Monsieur le Directeur Général Adjoint des Solidarités Humaines, ce jour, sur la Mission Accueil Enfance, l'UNSA regrette que ce dernier n'ait pas bien compris le sens de notre intervention liminaire et déplore qu'il fasse à nouveau abstraction des organisations syndicales. L'UNSA rappelle que, même si le recueil de l'avis des agents est important, ce sont les organisations syndicales qui siègent dans les instances qui donnent leur avis en Comité Technique.

Concernant le projet de requalification des postes d'experts en « conseillers techniques en travail social », l'UNSA souligne, qu'à ce jour, certains experts ne sont pas travailleurs sociaux. Elle note également que certains de ces experts ne sont pas à l'aise dans leur mission. Ceci a été confirmé lors de la dernière commission de travail par Monsieur le Directeur des Relations Humaines. L'UNSA demande si ces experts, qui ne sont pas travailleurs sociaux, deviendront aussi des « conseillers techniques en travail social ».

L'UNSA demande également ce qu'il adviendra des experts qui ont exprimé leurs difficultés dans leurs missions. Cette interrogation est en lien avec les propos tenus quelques minutes plus tôt par Monsieur le Directeur Général Adjoint des Solidarités Humaines qui considère que « les politiques doivent être portées par les bons cadres aux bons endroits ».

- Transfert de la gestion de la MAÏA

A l'époque où le Département 64 était volontaire pour être porteur de projet MAÏA, l'UNSA avait émis un avis défavorable en Comité Technique. Elle considérait que, l'évaluation devant être faite par l'ARS tous les 3 ans, comme le prévoyait la Loi, le recrutement d'agents titulaires sur cette mission n'était pas pertinent.

Lors de la commission de travail, l'UNSA a suggéré que les deux pilotes MAÏA pour qui des solutions de réaffectation n'avaient pas été trouvées, se voient proposer des postes en lien avec la politique « Personnes âgées ». L'UNSA met en avant les compétences spécifiques de ces collègues. Elle interroge l'administration sur la prise en compte de cette proposition.

- Organisation de la mise en place du dispositif départemental pour le G7

L'UNSA souligne les difficultés qu'auront les agents éloignés pour se rendre sur leur lieu d'intervention. Elle demande si les agents concernés pourront bénéficier d'heures supplémentaires dédiées ou de facilités d'hébergements sur le secteur.

L'UNSA s'inquiète de la validité des ACES pour les agents à qui l'on demandera d'intervenir dans le cadre du G7.

- Constitution d'une équipe logistique à la Direction du Patrimoine

L'UNSA demande l'évolution du nombre d'agents entre les deux équipes initiales et l'équipe qui sera mise en place, notant qu'un minimum de personnel est nécessaire pour des travaux de déménagement.

SUJETS PRÉSENTÉS POUR INFORMATION :

- Dispositif d'accueil par la voie de l'apprentissage

L'UNSA demande si une approche particulière ou une valorisation du rôle de tuteur est envisagée.